

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| Introduction | 3 |
| Présentation générale du ministère des Relations internationales..... | 4 |
| Historique du cheminement du Québec dans ses relations avec l'UE..... | 7 |
| La recension des programmes, subventions et autres initiatives européens ouverts au Québec : un outil unique et novateur..... | 11 |
| Présentation du mandat de stage..... | 13 |
| La rencontre préparatoire..... | 19 |
| Méthodologie..... | 20 |
| La stratégie utilisée : une volonté gouvernementale..... | 21 |
| La stratégie utilisée : un outil d'intégration de la société civile québécoise à l'UE..... | 23 |
| Résultats de la stratégie utilisée..... | 26 |
| Le séminaire du 25 mai 2006 : une stratégie efficace et pertinente..... | 31 |
| Perspectives d'avenir..... | 33 |
| Mesures d'évaluation..... | 35 |
| Recommandations..... | 36 |
| Conclusion | 39 |
| Références bibliographiques..... | 40 |

Recu le 21.08.2006

Rapport de stage

Je voudrais commencer en remerciant les personnes suivantes pour leur appui, sans quoi il m'aurait été difficile de vivre une expérience si enrichissante sur tous les plans, notamment humain et professionnel. Je veux avant tout remercier M. Benoit Jean-Bernard, directeur général Europe, Afrique et Moyen-Orient pour la confiance qu'il m'a témoignée en m'acceptant comme stagiaire au sein du service des institutions européennes et des régions partenaires, du ministère des Relations internationales et en m'accordant un mandat si stimulant.

Je veux remercier également M. Yvan Bédard, conseiller en relations internationales au service des institutions européennes et des régions partenaires, mais surtout à titre de chargé de formation pratique, ainsi que M. Frédéric Huot-Bolduc, anciennement conseiller en affaires internationales, d'avoir favorisé mon intégration au sein de l'équipe et de m'avoir prodigué de précieux conseils lors de mon séjour parmi eux. Comment oublier M. Yvon Doyle, l'adjoint au directeur général, pour sa considération et M. Marc Lepage, le secrétaire à la direction générale, pour son soutien technique.

Et enfin, je remercie sincèrement M. Paul-André Comeau de l'ÉNAP, d'avoir accepté d'être mon professeur-conseiller et plus spécifiquement pour son encadrement de qualité tout au long de mon stage. De même, mes remerciements vont à Mme Annik Gélinau, responsable des stages à l'ÉNAP, pour sa patience lors de ma recherche d'un milieu de stage.

Introduction

Il faut dire que dans le passé, si le Québec pouvait se contenter de développer des relations bilatérales, tout particulièrement avec la France, la Belgique ou encore le Luxembourg, l'élargissement de l'Union européenne (UE) vient mettre en évidence le besoin urgent de rechercher une coopération plus large avec l'Europe dans plusieurs domaines d'action.

En effet, le gouvernement québécois n'est pas sans savoir que de nos jours, il est de plus en plus irréaliste de maintenir ses relations sous un angle uniquement bilatéral avec les pays de l'Union européenne. Il faut dire qu'une telle façon de faire n'est plus concevable, ne serait-ce que du fait qu'il existe des compétences communautaires ou du moins une personnalité juridique propre que représentent les communautés européennes et qu'il faut désormais prendre en considération.

C'est pourquoi plusieurs initiatives ont été mises de l'avant par le gouvernement du Québec afin de renforcer le partenariat avec l'Europe élargie. Dans cette foulée, il apparaît nécessaire, dans le cadre de cette réflexion sur les relations Québec-UE, d'examiner une de ces initiatives lancées par le ministère des Relations internationales, laquelle se veut tout à fait novatrice. Elle concerne plus spécifiquement la sensibilisation des ministères et des organismes publics aux programmes européens ouverts au Québec.

Dans cet essai qui s'efforce de dresser le portrait des mesures mises en place par Québec afin de consolider et d'intensifier ses relations avec l'Union européenne ainsi que de donner des raisons de croire en l'avenir de telles relations, les points suivants seront abordés. Après avoir présenté la mission du ministère des Relations internationales, il convient de faire une brève historique du cheminement du Québec dans ses relations avec l'Union européenne. Vient, par la suite, une présentation du mandat de stage; la méthodologie utilisée; la stratégie mise en place suivie de ses résultats. Il y a enfin, la nécessité de conclure par des perspectives d'avenir et des recommandations.

Présentation générale du ministère des Relations internationales

La mission du ministère des Relations internationales

Avec un effectif de 613 employés au 31 mars 2005, le ministère des Relations internationales (MRI) a pour mission de défendre et de promouvoir les intérêts du Québec sur la scène internationale, de planifier, d'organiser ainsi que de diriger l'action gouvernementale québécoise à l'étranger de même que celle des ministères et des organismes¹. De plus, il a pour mandat de coordonner leurs activités au Québec en matière de relations internationales. Une telle mission relève directement de la ministre des Relations internationales, laquelle est soumise au processus de reddition de comptes auprès de l'Assemblée nationale.

À ce titre, le MRI intervient dans des secteurs très variés et assume des responsabilités diverses. Par conséquent, il se doit :

Premièrement, de veiller à la proposition et à la mise en œuvre d'une politique d'affaires internationales ainsi que d'assurer la direction d'un réseau de représentations à l'étranger répondant aux objectifs de cette politique. Ces représentations sont de cinq ordres soit, la délégation générale, la délégation, le bureau, l'antenne et l'agent d'affaires. Toutefois, il importe de mentionner que ces représentations diffèrent plus par leur mandat que par leur importance.

Deuxièmement, d'agir à titre de conseiller du gouvernement, grâce à ses représentations à l'étranger, sur toute question concernant les relations internationales, ce qui fait de lui son porte-parole officiel en la matière, tout comme le premier interlocuteur auprès des représentants étrangers.

Troisièmement, de contribuer au développement des relations avec les entités gouvernementales tant nationales que régionales ainsi qu'avec des organisations internationales et des acteurs gouvernementaux.

¹ Ministère des Relations internationales, *Rapport annuel de gestion*, Gouvernement du Québec, 2004-2005, 89p.

Les partenaires, interlocuteurs et clients du Ministère

Parmi les principaux partenaires et interlocuteurs du Ministère, on retrouve les représentants de gouvernements étrangers, les organisations internationales ainsi que les organismes avec qui le ministère entretient des relations dans le but de réaliser une action commune.

Le premier ministre constitue le principal client du Ministère, suivi des membres du Conseil des ministres, les ministères ainsi que les organismes publics. À ceci s'ajoutent les entreprises, les citoyens, les institutions et différents acteurs de la société civile bénéficiant des programmes offerts par le ministère des Relations internationales.

L'organisation administrative du Ministère

Le Sous-ministre des Relations internationales, assisté du Sous-ministre adjoint responsable du secteur des affaires bilatérales et de la Francophonie, de la Sous-ministre adjointe responsable du Protocole et des événements, de la Sous-ministre adjointe responsable du secteur de l'analyse des politiques y compris le directeur général responsable du secteur des services ministériels sont les personnes en charge de la haute direction du Ministère.

Suite à une récente réorganisation administrative, le ministère des Relations internationales a été divisé, entre autres, en quatre grandes directions générales que sont les suivantes :

1. Affaires multilatérales et engagements internationaux
2. Francophonie et développement international
3. Europe, Afrique et Moyen-Orient
4. Amériques et Asie-Pacifique.

C'est d'ailleurs dans l'une de ces directions générales (Europe, Afrique et Moyen-Orient) que mon stage s'est déroulé.

Pour une meilleure compréhension de la structure administrative du MRI et afin de situer l'endroit où j'ai effectué mon stage, se référer à l'organigramme présenté à la page suivante.

MINISTRE
Monique Gagnon-Tremblay
(418) 649-2319
(514) 864-2252

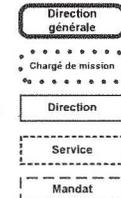
SOUS-MINISTRE
Denis Bédard
(418) 649-2335
(514) 873-8878

**Office franco-québécois
pour la jeunesse**
(514) 873-4255

**Agence Québec
Wallonie-Bruxelles
pour la jeunesse**
(514) 873-4355

**Office
Québec-Amériques
pour la jeunesse**
(418) 644-2750

Légende



**Vérification interne et
évaluation**
Christian Beaudet
(418) 649-2325

**Secrétariat, relations
fédérales-provinciales
et interministérielles**
Patrick Muzzi
(418) 649-2335

Affaires juridiques
Éric Thévoux
(418) 649-2311

Analyse et politiques
Hélène Latouche
(418) 649-2335
(514) 873-8878

Représentant du Québec
UNESCO

**Affaires bilatérales
et Francophonie**
Gaston Harvey
(418) 649-2335
(514) 873-8878

Chefs de poste

**Protocole,
missions et événements**
Daniel Legault
(418) 649-2346
(514) 864-4840

Services ministériels
Michel Chevrier
(418) 649-2666

Communications
Claire Deslongchamps
(418) 649-2333

Nouvelles pratiques
Michel Brunet
(418) 649-2335

**Coordination
Québec 400***
René Vézina
(418) 649-2343

SAGIR
Gaston Gaudreau
(418) 649-2666

**Sécurité
institutionnelle**
Bernard Dubois
(418) 649-2666

**Planification
stratégique et
opérationnelle**
Bernard Dubois ⁽³⁾
(418) 649-2666

**Affaires multilatérales
et engagements
internationaux**
Éric Thévoux ⁽¹⁾
(418) 649-2321

**Francophonie et
développement
international**
René Leduc ⁽²⁾
(P.A. Boisclair) ⁽³⁾
(418) 649-2314

**Europe, Afrique et
Moyen-Orient**
Benoit-Jean Bernard
(418) 649-2308

**Amériques et
Asie-Pacifique**
Robert Keating
(418) 649-2312

**Bureau des missions
et des événements**
Marie Savard, p.i.
(418) 649-2324

**Ressources
humaines**
Josée Cerone
(418) 649-2339

**Information et
diplomatie publique**
Nicole McKimmon
(418) 649-2345

**Analyses économiques
et politiques**
Vacant
(418) 649-2305

Diversité culturelle
Luc Bergeron
(418) 649-2321

Francophonie
Alain Rompré
(418) 649-2344

France
Bertrand Juncau
(418) 649-2329

**Europe
—
Afrique et
Moyen-Orient**
Rita Poulin
(418) 649-2669

Amérique du Nord
Ginette Chenard
(418) 649-2310

**Visites officielles et
cérémonial d'État**
Geneviève Pelletier, p.i.
(418) 649-2346

**Ressources
financières**
Bernard Gayraud
(418) 649-2316

**Services en ligne
et portail**
Nathalie Maheux
(418) 649-2345

Enjeux de sécurité
Anne Bernard
(514) 873-6708

**Organisations
internationales**
Lucie Marmen
(418) 649-2320

**Développement
international**
Christian Deslauriers
(418) 649-2341

**Institutions
européennes et
régions partenaires**
Yvan Bédard
(418) 649-2308

**Asie-Pacifique
—
Amérique latine
et Antilles**
Jean Saintonge
(418) 649-2662

**Correspondance
officielle, privilèges
et immunités**
Alain Déry
(418) 649-2346

**Ressources
matérielles**
Jean Lefebvre
(418) 649-2337

**Ressources
informationnelles**
David Beardsell
(418) 649-2326

**Engagements
internationaux**
Vacant
(418) 649-2411

**Affaires
institutionnelles,
universitaires et
régionales**
René Vézina ⁽⁴⁾
(418) 649-2343

Notes : ⁽¹⁾ Muté au MRI à compter du 14 août 2006
⁽²⁾ Affecté à l'OIF à compter d'octobre 2006
⁽³⁾ À compter de septembre 2006
⁽⁴⁾ Jusqu'en septembre 2006

Historique du cheminement du Québec dans ses relations avec l'Union européenne

Depuis une trentaine d'années, tant les relations politiques, commerciales, culturelles qu'institutionnelles jouent un rôle de premier plan dans les liens du Québec avec les institutions européennes. Le Québec est d'ailleurs, traditionnellement, la province canadienne la plus dynamique en terme de relations avec l'Union européenne et entretient aussi bien des rapports étroits avec le Conseil de l'Europe².

Il s'avère que ces relations entre le Québec et les Communautés européennes se traduisent avant tout par la recherche d'une politique de diversification de son développement socio-économique. Dans cette optique, le fait pour le Québec de s'inscrire dans une telle démarche, lui permettra d'élargir, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, l'éventail de ses partenaires économiques.

En d'autres termes, l'Union européenne ne représente t-elle pas, aux yeux de la collectivité québécoise, aux origines particulièrement européennes, une voie par excellence vers l'internationalisation qui lui permettrait, dans une certaine mesure, de contrebalancer le poids des relations prédominantes avec son partenaire économique majeur que demeurent les États-Unis?

En outre, cet intérêt de développement des rapports du Québec avec l'Union européenne, ne vise t-il pas des objectifs davantage spécifiques, à savoir toutes les questions relatives à la place du Québec tant au sein de la Fédération canadienne que sur la scène internationale?

De fait, l'Union européenne ne saurait représenter pour le Québec un partenaire privilégié qui pourrait lui permettre non seulement d'arriver à légitimer dans une certaine mesure sa politique étrangère mais aussi, à consolider son acquis historico-culturel, tout en gardant un contrepoids par rapport à son voisin et premier partenaire économique.

² Harmignies Morgane, *Recension des programmes, subventions et autres initiatives européens ouverts au Québec*, Chaire Jean Monnet en intégration européenne, 2006, 208p.

Par conséquent, tous les efforts déployés par le gouvernement du Québec refléteront désormais ces priorités aussi multiples soient-elles, dans les relations du Québec avec l'Union européenne. Ces efforts se sont traduits concrètement par l'ouverture, en 1973, de la Délégation du Québec à Bruxelles dont l'un des mandats est de développer des liens avec l'Union européenne et de promouvoir les intérêts du Québec en Belgique, dans ses régions et ses communautés, aux Pays-Bas, au Luxembourg ainsi qu'auprès du Conseil de l'Europe. Il est donc utile de préciser qu'à partir de ce moment, le Québec demeure d'ailleurs la seule province à avoir une délégation à Bruxelles, chargée de développer ces relations.

En ce sens, les initiatives les plus diverses que le Québec a lancé depuis une quinzaine d'années témoignent fort bien de l'intérêt que porte le gouvernement du Québec dans le raffermissement de ses liens de coopération avec l'Europe communautaire. Cette coopération se veut d'autant plus significative tant dans ses rapports économiques, politiques, culturels et sociaux que dans le secteur de la recherche scientifique et du développement technologique. Mentionnons le développement de liens de coopération entre le Québec et le Centre commun de recherche de l'Union européenne dans les domaines de l'hydrogène et de la télédétection, etc.

De même, le Québec aura prêté une attention particulière à la reconnaissance dans la Déclaration politique commune Canada-Union européenne de 1996, voulant qu'en principe, les provinces canadiennes peuvent, dès lors, être associées au développement de la coopération entre le Canada et l'Union européenne dans les domaines relevant de leur champ de compétence respectifs. Ainsi, l'Accord de coopération Canada-UE en science et technologie, mis en œuvre au cours de cette même année, a joué un double rôle.

Premièrement, il a permis au Québec de renforcer la coopération scientifique et technologique avec la communauté scientifique européenne, plus précisément par la tenue de colloques et de missions.

Deuxièmement, de tels colloques et missions auront contribué à susciter l'intérêt de la communauté scientifique québécoise quant à l'importance que représente le développement de partenariats avec l'Europe, surtout en matière des programmes de recherche financés par l'Union européenne.

Aussi, la création pour la première fois, de deux institutions à l'extérieur de l'Europe par la Communauté européenne soit, la Chaire Jean Monnet en intégration européenne, de l'Université de Montréal, en 1993, ainsi que l'implantation d'un Euro Info Centre-Relais, à Montréal, en 1998, sont considérables dans la coopération du Québec avec les institutions européennes.

Le mandat de ces institutions est de susciter l'intérêt pour l'intégration européenne auprès des chercheurs, décideurs politiques et économiques ainsi que du grand public canadien et de les informer des développements récents touchant à l'Union européenne (UE).

Relations institutionnelles et politiques

Quant aux relations institutionnelles et politiques du gouvernement du Québec avec la Communauté européenne, elles se traduisent surtout par un certain nombre de rencontres entre ministres québécois et commissaires européens. Ces rencontres font l'objet de questions touchant la coopération liée à la recherche et au développement technologique, sans oublier la culture et l'éducation.

Mentionnons, la plus récente rencontre qui a lieu à Montréal, en juin 2006, entre M. Jàn Figel, commissaire européen à l'Éducation, à la Culture et aux Sports et Mme Line Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications. L'entretien entre M. Romano Prodi, récemment élu Premier ministre italien et M. Jean Charest, Premier ministre du Québec, qui s'est déroulée à Montréal, le 17 mars 2004. Sans oublier la rencontre de la ministre des Relations internationales, Mme Monique Gagnon-Tremblay avec le Président de la Commission européenne, M. José Manuel Barroso, qui s'est tenue en Allemagne, il a quelques années. Une autre rencontre d'importance a été celle organisée récemment à Bruxelles plus précisément le 4

mars 2005, entre le premier ministre Jean Charest et la vice-présidente de la Commission européenne, Mme Margot Walstrom³.

De telles rencontres se présentent comme des occasions privilégiées pour le Québec de réitérer, entre autres, sa volonté de participer activement à la mise en œuvre du nouveau programme de partenariat entre le Canada et l'Union européenne.

Relations commerciales

Les relations économiques entre l'UE et le Québec sont caractérisées par l'importance des flux commerciaux et des investissements des deux côtés de l'Atlantique. En ce qui concerne les relations commerciales entre les pays européens et le Québec, elles s'inscrivent dans une longue tradition historique. Parmi toutes les provinces canadiennes, le Québec représente le partenaire commercial par excellence de l'Union européenne, avec des exportations équivalant à 6,3 milliards \$, en 2005, en augmentation de 3,5% par rapport à 2004. Quant aux importations en 2005, elles sont estimées à 17,8 milliards \$⁴.

Par conséquent, on observe une croissance significative des investissements québécois, dépenses en immobilisation au sein de l'Union européenne, pour la même année 2005, avec environ 1,7 milliards \$, soit une augmentation de 8,5%. Les entreprises du Royaume-Uni et de la France comptent pour près de la moitié de ces investissements.

De même, le nombre de sociétés et/ou succursales installées au Québec en 2005 est de 698, tout comme le nombre d'entreprises qui y sont établies la même année, soit un total de 385. Et enfin, en 2004, le pourcentage d'étudiants dans les

³ Ministère des Relations internationales, *Les relations Québec-Union européenne*, Service des institutions européennes, Gouvernement du Québec, 2005, 2p.

⁴ Ministère des Relations internationales, *L'Union européenne : Dépasser les antagonistes nationaux et créer les conditions d'une paix durable*, Direction des analyses stratégiques, Gouvernement du Québec, 2006, 1p.

universités du Québec représente 32, 8 % de l'ensemble des étudiants étrangers au Québec, pour un total de 6903⁵.

La recension des programmes, subventions et autres initiatives européens ouverts au Québec : un outil unique et novateur

Dans la foulée de cette volonté de consolider les rapports avec l'Union européenne, le ministère des Relations internationales a entamé, à la fin de l'année 2005, la réalisation d'une étude en collaboration avec la Chaire Jean Monnet en intégration européenne de l'Université de Montréal. Le but de cette étude a été de procéder à une recension des programmes, subventions ainsi qu'autres initiatives de la Commission européenne ouverts au Canada/Québec. Une telle étude s'adresse entre autres, aux organismes publics et privés désireux de créer ou d'approfondir leurs relations avec l'Union européenne.

Complétée en avril 2006, cette étude dote dès lors le ministère des Relations internationales d'un instrument unique et novateur, car pour la première fois, un document réunit à lui seul, la totalité et les détails de 42 programmes, subventions et initiatives européens accessibles au Québec.

Un constat : que ce soit au Canada ou en Union européenne, il n'existe aucun document qui puisse dresser un portrait aussi complet quant au détail de telles initiatives. Par le fait même, un tel outil constitue une activité pionnière dans ce domaine.

Les résultats de cette recherche indiquent que sur plus de 450 programmes recensés, 42 sont ouverts au Québec, et ce, dans des secteurs aussi variés que :

- l'éducation et la formation,
- la justice, la liberté et la sécurité,
- le développement de la citoyenneté
- la société de l'information, les nouvelles technologies et les médias
- la recherche et développement, la science et les technologies.

⁵ Ministère des Relations internationales, *L'Union européenne : Dépasser les antagonistes nationaux et créer les conditions d'une paix durable*, Direction des analyses stratégiques, Gouvernement du Québec, 2006, 1p.

Suite à une analyse approfondie de ces résultats, le directeur général de la direction Europe, Afrique et Moyen Orient, M. Benoit Jean-Bernard, est arrivé à la conclusion que des actions concrètes méritent d'être entreprises afin d'associer les ministères, et les organismes québécois à une telle démarche.

Présentation du mandat de stage

Compte tenu de la portée d'une telle recherche pour les intérêts du Québec, en terme de relations avec l'Union européenne, et, vu l'ampleur des retombées économiques, politiques, culturelles et institutionnelles des programmes recensés pour les entreprises et organismes québécois, les dirigeants du ministère des Relations internationales sont convaincus de l'importance de traduire ces résultats par des mesures concrètes et réalisables.

C'est dans cette optique, qu'une proposition de stage m'a été faite par le directeur général Europe, Afrique et Moyen-Orient, M. Benoit Jean-Bernard. Ce qui m'a amené à travailler pour une période de quatre mois, à titre d'analyste des programmes, au service des institutions européennes et des régions partenaires du ministère des Relations internationales, en vue de réaliser le mandat suivant :

La proposition technique de la mission visait à :

- Analyser les programmes pouvant être proposés aux ministères, institutions et organismes québécois dans les cinq domaines mentionnés précédemment et ce, en suivi de l'inventaire des programmes de l'Union européenne réalisé au préalable par la Chaire Jean Monnet;
- Développer et mettre en œuvre un programme de diffusion de l'information auprès de ces ministères, institutions et organismes québécois;
- Réaliser des tâches connexes relatives aux relations du Québec avec les institutions européennes.

Afin de réaliser efficacement le mandat présenté ci-dessus et d'assurer la livraison des résultats attendus, j'ai donc formulé une offre de service qui a été divisée en trois étapes :

- **Étape 1**

Dans un premier temps, en suivi de l'inventaire des programmes de l'UE réalisé au préalable par la Chaire Jean Monnet en intégration de l'Union européenne, j'ai eu à procéder à l'analyse des programmes pouvant être proposés aux ministères, institutions et organismes québécois dans les domaines recensés, et qui pourraient faire l'objet par la suite de projets soumis par les clientèles et partenaires de ces ministères, institutions et organismes.

À ce stade-ci, à partir de l'étude réalisée par la Chaire Jean Monnet en intégration européenne, j'ai examiné les 42 programmes recensés sur une base individuelle, en procédant à une analyse approfondie de chacun d'eux. Pour ce faire, j'ai tenu compte des objectifs spécifiques et généraux tels qu'indiqués dans chaque fiche détaillée de l'étude présentant le programme en question. De même, il a fallu prendre en considération les critères d'éligibilité, ainsi que les publics cibles identifiés par chacun de ces programmes.

Étape 2

Une fois ce travail d'analyse des programmes accompli, il m'a fallu, dans la deuxième étape, identifier les partenaires potentiels ou encore les publics cibles pouvant participer concrètement à la mise en oeuvre du programme.

Il s'agissait dans ce cas, de faire un examen des ministères, des institutions et organismes québécois susceptibles de contribuer efficacement à la diffusion de l'information en qui a trait aux 42 programmes, subventions et autres initiatives ouverts au Québec.

Ainsi, a-t-il été nécessaire de cibler une quarantaine de ministères, d'institutions et d'organismes publics québécois, mais aussi des organismes non gouvernementaux et d'en faire un portrait des plus complets. Ensuite, la sélection d'un certain nombre de ministères, d'institutions et d'organismes publics québécois a été effectuée en comparant la mission, le mandat ou encore l'expertise de chaque ministère, de

chaque institution et de chaque organisme public ou non gouvernemental à ceux des organismes éligibles, compte tenu des objectifs de chaque programme répertorié.

Ce travail m'a amené à retenir une vingtaine de ministères, d'institutions et d'organismes publics québécois en fonction de la pertinence de leurs activités, de leurs champs d'actions ou encore de leurs objectifs, en lien avec les programmes recensés par la Chaire Jean Monnet.

- **Étape 3**

La troisième étape, pour sa part, consistait à développer et à mettre en œuvre un programme de diffusion de l'information auprès des ministères et organismes publics québécois retenus. Ce qui s'est traduit concrètement par la tenue d'un séminaire interministériel, dans le but de sensibiliser les ministères, institutions et organismes québécois aux programmes de l'Union européenne accessibles au Québec. Dans ce séminaire et à titre de projet pilote, il a été convenu de considérer dans un premier temps, les ministères et certains organismes publics québécois comme étant le public cible.

Après avoir évalué les résultats du séminaire et en avoir mesuré l'impact, il est fortement suggéré d'élargir le programme à une clientèle beaucoup plus large, comme les institutions privées, les organismes non gouvernementaux ou tout autre organisme québécois susceptibles de manifester un intérêt pour les programmes de l'Union européenne.

Je tiens à préciser que les trois étapes présentées sont aussi importantes les unes par rapport aux autres et se veulent complémentaires à la réalisation et à la réussite d'un tel mandat. Cependant, la présente étape représente la plus importante de mon mandat de stage et c'est celle que j'expliquerai davantage.

L'Étape 3 en détail :développement et mise en œuvre d'un programme de diffusion de l'information auprès des ministères et des organismes publics québécois retenus.

La réalisation de mon mandat de stage, plus précisément celle de la troisième étape, lors de laquelle il fallait procéder au développement et à la mise en œuvre d'un plan de diffusion de l'information, m'a portée, en collaboration avec l'équipe du service des institutions européennes et des régions partenaires, à privilégier la tenue d'un séminaire interministériel d'une demi-journée. Ce séminaire a été considéré dès lors, comme stratégie par excellence pour informer notre public cible, soit une vingtaine de ministères et d'organismes publics québécois.

Cette rencontre se veut en soi une stratégie, laquelle a pour objectifs de sensibiliser d'une part, les ministères et organismes publics québécois à la portée d'une telle étude sur le développement des relations du Québec avec l'Union européenne. Et d'autre part, à l'importance d'inciter leurs clientèles et partenaires à participer aux programmes, subventions et autres initiatives européens ouverts au Québec.

Ici, j'ai procédé particulièrement à la conception du plan de diffusion des 42 programmes recensés, ce qui a consisté en la planification d'une rencontre préparatoire le 16 mai 2006 et du séminaire le 25 mai. À partir de ce moment, j'étais chargée d'organiser un séminaire sur le thème : « **l'Union européenne, un marché très rentable pour vos entreprises, institutions et organismes** ».

Le séminaire a été divisé en trois parties :

1. Les présentations
2. Les ateliers thématiques
3. La plénière

Les présentations

Dans la première partie, plusieurs intervenants ont pris la parole, pour faire le bilan des relations du Québec avec l'Union européenne et de présenter les structures de l'UE. En outre, il a été question d'exposer le mandat et la mission de la Commission de la Délégation européenne au Canada, tout comme de dévoiler aux participants

les résultats de l'étude sur la Recension des programmes, subventions et autres initiatives européens ouverts au Québec.

Les ateliers thématiques

Dans la deuxième partie, cinq ateliers thématiques étaient présentés dans des secteurs d'activité aussi variés que l'éducation et la formation, la justice, la liberté et la sécurité, les droits fondamentaux et le développement de la citoyenneté, la société de l'information, les nouvelles technologies et les médias ainsi que la recherche et développement, la science et les technologies.

Afin d'assurer une certaine cohérence en ce qui concerne les thèmes de ces ateliers et les clientèles visées, il m'a fallu procéder à une deuxième sélection. Cette fois, il fallait répertorier pour chacun des ateliers thématiques présentés, les ministères et organismes publics québécois dont le mandat apparaissait le plus pertinent, compte tenu des programmes, subventions et autres initiatives répertoriés.

Une fois identifié, chaque ministère ou/et organisme a été placé sous la thématique de l'atelier approprié. Il faut dire qu'un ministère ou organisme peut être concerné par différentes thématiques, selon son mandat. Dans ce cas, il a été suggéré de déléguer des représentants dans les ateliers respectifs, afin d'avoir une vue d'ensemble des programmes recensés.

Une telle façon de faire a eu le mérite d'inciter les dirigeants des ministères et des organismes publics invités à déléguer plusieurs représentants, dans le but de prendre connaissance des programmes les plus pertinents quant à leurs domaines d'activité. En outre, un tel processus a su garantir une sensibilisation plus efficace de ces représentants à l'importance d'informer leurs clientèles et partenaires aux avantages de participer aux 42 programmes, subventions et autres initiatives de l'Union européenne ouverts au Québec. Notons que ceux-ci sont évalués annuellement, à plus de cinq milliards de dollars canadiens⁶.

⁶ Harmignies Morgane, *Recension des programmes, subventions et autres initiatives européens ouverts au Québec*, Chaire Jean Monnet en intégration européenne, 2006, 208p.

De même, j'ai dû procéder au recrutement d'animateurs qui soient en mesure de réaliser le mandat prévu. Ces derniers devaient proposer des pistes de diffusion des programmes aux ministères et organismes participants, afin de favoriser une communication des plus efficaces de l'information auprès de leurs clientèles et partenaires.

Pour ce faire, il m'a fallu identifier au préalable le profil de l'animateur désiré, compte tenu d'un tel mandat. Par conséquent, les animateurs recrutés dans le cadre de ces ateliers devaient avoir préférentiellement une connaissance générale de l'Union européenne. Cependant, ils devaient œuvrer obligatoirement dans des domaines afférents à la communication ou à la diffusion de l'information et de préférence auprès de la clientèle du secteur public.

La rencontre préparatoire

En vue de préparer adéquatement la tenue du séminaire du 25 mai et d'assurer sa réussite, il a été convenu d'organiser une rencontre préparatoire une semaine avant la tenue de l'événement, soit le 16 mai 2006.

Cette rencontre a réuni, entre autres, les animateurs des cinq ateliers et l'agente de recherche de la Chaire Jean Monnet en intégration européenne de l'Université de Montréal, qui a été directement impliquée dans la réalisation de l'étude portant sur les programmes, subventions et autres initiatives de l'Union européenne ouverts au Québec. De plus, le directeur général Europe, Afrique et Moyen-Orient qui a commandé l'étude, le chef de service des institutions européennes et des régions partenaires ainsi que la stagiaire chargée de la mise en œuvre du plan de diffusion de l'information y participaient.

Lors de cette rencontre préparatoire, il a été question principalement:

- d'identifier clairement l'objectif du séminaire du 25 mai
- de rappeler aux animateurs leur mandat
- d'expliquer à l'intervenant de la Chaire Jean Monnet nos attentes quant à la présentation de l'étude
- d'expliquer les résultats de l'étude aux animateurs
- et de préciser enfin les résultats attendus par le ministère des Relations internationales

Au terme de cette première rencontre d'information, les animateurs ont qualifié l'initiative comme étant utile, car elle leur a permis de prendre connaissance des résultats de la recherche effectuée. De même, ils ont eu l'occasion de poser des questions à l'auteure de l'étude en question, suite à l'explication des résultats des programmes recensés accessibles au Québec. Ce qui leur a permis, entre autres, de mieux cibler les programmes qui étaient confiés à leur atelier.

Méthodologie

Pour réaliser cet essai, j'ai été amenée à travailler surtout à partir de documents disponibles au sein du service des institutions européennes et des régions partenaires, tels que des notes d'informations sur les relations du Québec et de l'Union européenne, des rapports et des publications disponibles au sein de ce service. Dans ce cas, le texte de certains documents internes est reformulé afin de garantir la confidentialité. Toutefois, les idées principales ainsi que les données, lorsque nécessaire, sont les mêmes.

Certaines informations ont été obtenues également, grâce aux recherches effectuées au centre de documentation du ministère des Relations internationales. D'où la consultation de certains documents officiels, ainsi que l'accès à certains ouvrages et articles pertinents. À partir de ces derniers, j'ai pu m'informer adéquatement tant sur l'actualité des relations Québec-UE que sur la nature des partenariats entre le Québec et l'Union européenne.

De même, la consultation de l'étude portant sur la recension des programmes, subventions et autres initiatives ouverts au Québec, réalisée par la Chaire Jean Monnet en intégration européenne de l'Université Montréal, a été un document fort utile, voire indispensable dans le cadre de mon travail, et ce, tout au long de mon mandat. D'ailleurs, il a fallu que je m'y réfère constamment lors des deux premières étapes, lesquelles consistaient respectivement, à analyser les programmes pouvant être proposés aux ministères, institutions et organismes québécois dans les domaines recensés ainsi qu'à identifier le public cible pouvant participer concrètement et efficacement à la mise en oeuvre du programme de diffusion comme tel.

Mon intérêt pour les relations Québec-Union européenne m'a amenée aussi à aborder le sujet avec un certain nombre de personnes oeuvrant dans des domaines afférents aux relations internationales du Québec, ce qui a contribué à nourrir et à mieux orienter ma réflexion lors de la rédaction de ce rapport.

La stratégie utilisée : une volonté gouvernementale

Pour que la direction générale puisse entreprendre une telle démarche, le bureau des sous-ministres a dû donner son approbation. Cela apparaît comme la preuve qu'une telle initiative s'inscrit parfaitement dans le plan stratégique du ministère des Relations internationales.

Le fait de se doter d'un outil unique et novateur comme cette étude portant sur les programmes, subventions et autres initiatives européens ouverts au Québec et d'en assurer sa diffusion par l'organisation de ce séminaire est une action gouvernementale. Car, cette initiative permet de traduire la mission même du ministère des Relations internationales, soit celle d'appuyer les activités des ministères et organismes québécois. Elle s'inscrit d'autant plus dans son rôle de coordination, de veille stratégique, d'animation et de diffusion.

Certes, le bureau des sous-ministres, a procuré une contribution financière à la Chaire Jean Monnet en intégration européenne de l'Université de Montréal dans le but de réaliser l'étude en question. En outre, il a donné son aval à la direction générale Europe, Afrique et Moyen-Orient pour organiser le séminaire interministériel. De tels gestes posés par les dirigeants du MRI permettent une action spécifique dans la poursuite d'un objectif particulier, celui de renforcer les relations du Québec avec l'Europe communautaire. Il ne s'agit pas seulement d'une simple formalité administrative, afin de réaliser une nouvelle activité, mais là aussi d'une forme de saut qualitatif dans l'approche du gouvernement du Québec de faire des relations avec l'Union européenne une de ses priorités.

À titre d'exemple, dans le plan d'opération 2006-2007 du service des institutions européennes et des régions partenaires, plusieurs actions liées au plan stratégique du ministère des Relations internationales sont clairement indiquées; parmi lesquelles, on retrouve la suivante: favoriser le développement d'une plus grande sensibilisation au Québec à l'égard des enjeux de l'intégration européenne, en appuyant le développement de la coopération entre le Québec et l'Union européenne

ainsi qu'entre le Québec et le Conseil de l'Europe, notamment par la diffusion d'une étude portant sur les programmes de l'Union européenne⁷.

Dès lors, la réalisation d'une telle étude par le MRI, en collaboration avec la Chaire Jean Monnet ainsi que l'organisation d'un séminaire interministériel doivent être considérées non seulement comme des actions parmi d'autres. Mais, comme une stratégie permettant d'atteindre un objectif d'ensemble précis.

D'ailleurs faut-il rappeler que la politique internationale qui a été rendue publique, le 24 mai 2006, par la Ministre des Relations internationales, révèle clairement l'importance de consolider et d'intensifier les relations et les échanges de toutes sortes avec l'Europe. Pour ce faire, le gouvernement du Québec va jusqu'à s'engager à réorganiser certaines de ses représentations en Europe, de telle manière qu'elles favorisent les échanges entre le Québec et l'Union européenne. Dans cette optique, avec la diffusion de l'étude portant sur les programmes européens accessibles au Québec, l'activité organisée le 25 mai dernier a été la première mise en œuvre du plan d'action du ministère des Relations internationales.

⁷ Ministère des Relations internationales, *Plan d'opération*, Service des institutions européennes, Gouvernement du Québec, 2006-2007, 3p.

La stratégie utilisée : un outil d'intégration de la société civile québécoise à l'Union européenne

Cette stratégie, qui a pris la forme d'une rencontre d'information et qui a lieu à Québec le 25 mai 2006, a réuni un certain nombre d'experts à titre de conférenciers et d'intervenants, ainsi que les représentants d'une vingtaine de ministères et d'organismes publics québécois. Ceci dit, par cette action gouvernementale et cette forte participation au séminaire, les ministères et organismes publics jouent d'emblée un rôle de vecteur d'information auprès de leurs clientèles et partenaires. Une telle pratique peut être vu du même coup, comme le début d'un processus d'intégration de la société civile québécoise à l'Union européenne.

Vu que ces ministères et organismes québécois sont en lien direct avec le reste de la société, ils ont en effet la possibilité de jouer un rôle majeur dans la diffusion de l'information. Ils sont donc bien placés pour susciter une éventuelle participation de la société civile québécoise aux programmes et initiatives de ce partenaire communautaire que représente l'Europe élargie.

Il est vrai que l'étude s'adresse dans un premier temps aux organismes publics et privés désireux de créer ou d'approfondir leurs relations avec l'Union européenne et que ces catégories d'organismes représentent la cible privilégiée à atteindre par le ministère des Relations internationales. Cependant, il est important de souligner qu'une telle campagne de sensibilisation implique nécessairement la société civile québécoise ou encore les Québécois qui manifestent un intérêt pour les questions liées à l'UE, notamment au niveau d'une participation de divers types aux missions de promotion de l'Union européenne.

Par conséquent, il est important de souligner que les programmes, subventions et initiatives recensés dans le cadre de cette étude ne concernent pas uniquement les entreprises, les centres de recherches, les universités et les organisations syndicales québécoises oeuvrant dans les domaines retenus.

À titre d'exemple, certains programmes regroupés sous les thèmes Justice, Liberté et Sécurité, lesquels sont des programmes destinés à contribuer au renforcement de l'espace de liberté, de sécurité et de la justice de l'Union européenne, sont accessibles tant aux administrations nationales, à la police, qu'aux citoyens en général. C'est le cas également des programmes et des initiatives regroupés sous les thématiques telles que l'Éducation et la Formation, lesquels visent des activités promouvant la connaissance et la perception de l'UE par la population canadienne et/ou une réflexion et un débat consacrés aux relations entre l'Union européenne et le Canada, notamment le Québec.

De fait, il est clairement indiqué dans la recherche effectuée par la Chaire Jean Monnet en intégration européenne de l'Université de Montréal, que la société civile de façon générale représente un des groupes cibles à part entière⁸.

C'est dans cette optique que le ministère des Relations internationales lors d'une telle rencontre, a voulu profiter de la présence de représentants de ministères et d'organismes publics québécois participants, afin de rejoindre indirectement la société civile et l'inciter à s'intégrer à l'Union européenne. Cela est possible dans la mesure où on arrive évidemment à encourager les individus à préparer et à présenter des projets novateurs, concrets et multilatéraux, répondant aux particularités des actions financées par l'Union européenne.

Pour cela, il a été nécessaire avant tout de convaincre les ministères et organismes québécois présents lors de ce séminaire du bien-fondé d'une telle démarche, non seulement pour leurs clientèles et partenaires respectifs, mais aussi pour l'ensemble de la société civile québécoise. De plus, il est important que les retombées d'une participation d'un groupe aux programmes ou/et initiatives de l'Union européenne, ne fassent référence uniquement à la valeur commerciale ou monétaire. Aussi, il s'est avéré primordial d'informer adéquatement les participants des retombées pour le Québec, tout en prenant le soin de faire ressortir les avantages ou encore les opportunités que de tels programmes impliquent pour la société québécoise non

⁸ Harmignies Morgane, *Recension des programmes, subventions et autres initiatives européens ouverts au Québec*, Chaire Jean Monnet en intégration européenne, 2006, 208p.

seulement en terme financier, mais aussi en terme de relations culturelles et de création d'outils d'échanges de savoir faire.

Ce qu'il faut retenir ici, c'est le fait que certains programmes et initiatives de l'Union européenne ouverts au Québec ne sauraient être évalués uniquement sur une base quantitative, mais, peuvent représenter au contraire un enjeu majeur en matière de création de réseau, de coopération internationale, de formation professionnelle pour le Québec. Pour illustrer ces propos, prenons un des programmes recensés les plus connus, lequel est accessible au Québec, à savoir le programme **Erasmus Mundus**.

Les objectifs principaux d'un tel programme sont, entre autres, de:

donner l'envie et la possibilité d'acquérir des qualifications et/ou une expérience européenne à des diplômés et à des universitaires très qualifiés venus du monde entier;

d'instaurer et de favoriser une coopération plus structurée entre les établissements d'enseignement de l'Union européenne et de pays tiers comme le Canada, tout en permettant une plus grande mobilité sortante dans le cadre de programmes d'études européens;

et enfin, un tel programme a pour objectif de rendre plus accessible l'enseignement supérieur et d'en améliorer l'image, la notoriété ainsi que la visibilité dans l'Union européenne⁹.

⁹ Harmignies Morgane, *Recension des programmes, subventions et autres initiatives européens ouverts au Québec*, Chaire Jean Monnet en intégration européenne, 2006, 208p.

Les résultats de la stratégie utilisée

Ce séminaire tenu le 25 mai a réuni des représentants de 14 ministères ainsi que de 4 organismes publics québécois, ce qui représente un taux de réponse et de participation record de plus de 99%, et porte ainsi le nombre total de participants à 76. Une si forte participation à ce séminaire considéré comme un succès par les participants eux-mêmes, signifie que l'intérêt pour les programmes de l'Union européenne est très marqué et que cette rencontre conviée sous le thème : « **l'Union européenne, un marché très rentable pour vos entreprises, institutions et organismes** », répond à un besoin pressant.

Après un bilan des relations Québec-Union européenne, un énoncé du rôle et du mandat de la Délégation de la Commission européenne au Canada, suivi d'une brève présentation des structures qui caractérisent l'Union européenne, les participants ont eu droit à la présentation de l'étude portant sur la recension des programmes, subventions et autres initiatives européens ouverts au Québec.

Par la suite, ils se sont regroupés en atelier, pour une durée de soixante minutes, sous les cinq thématiques présentées, compte tenu des secteurs identifiés dans l'étude elle-même soient :

1. Éducation et formation
2. Justice, liberté et sécurité
3. Droits fondamentaux et développement de la citoyenneté
4. Société de l'information, nouvelles technologies et médias
5. Recherche et développement, science et technologies.

Dans un premier temps, lors des ateliers, les participants ont pris connaissance des programmes, subventions et autres initiatives selon le thème abordé. Dans un deuxième temps, les animateurs, de concert avec les participants, ont identifié les programmes ainsi que les moyens concrets d'en faire connaître les opportunités auprès de leurs clientèles et partenaires.

Le résumé de l'ensemble des ateliers ainsi que les attentes et les recommandations formulées par les participants, permettront de mieux identifier les perspectives d'avenir en ce qui concerne la compréhension et l'efficacité de l'information diffusée. Ce qui sous-tend une meilleure connaissance et une plus grande participation éventuelle de la société civile québécoise aux programmes de l'UE.

Les participants réunis sous les thèmes éducation et formation, après avoir pris connaissance de manière approfondie de toutes les fiches détaillées des programmes les concernant, ont identifié les pistes suivantes :

- D'entrée de jeu, les participants ont évoqué le désir de se réunir à nouveau, afin d'identifier les suivis possibles. De plus, il est mentionné d'identifier les suivis avec une vision plus large des programmes qui peuvent intéresser leurs clientèles.
- Pour eux, il est évident que les différents programmes requièrent une mise à contribution des réseaux de l'éducation, de la formation et de la jeunesse. À leur avis, cette contribution est d'autant plus nécessaire pour assurer la visibilité ou la notoriété des programmes répertoriés. À cet égard, il est essentiel de prévoir une rencontre avec ces réseaux de manière à les sensibiliser à leur tour aux programmes de l'Union européenne ouverts au Québec.

Il est donc recommandé de prévoir une réunion avec la participation des ministères élargis aux acteurs importants des réseaux dès le mois de septembre. Il est aussi recommandé que cette réunion soit convoquée par le ministère des Relations internationales.

Les participants de l'atelier justice, liberté et sécurité pour leur part, ont convenu que les programmes recensés peuvent être davantage pertinents pour les ministères eux-mêmes, que pour leurs éventuelles clientèles, lesquelles sont majoritairement des petites organisations non gouvernementales (ONG), etc.

Si les participants ont trouvé que la recension était impressionnante, ils l'ont quand même trouvé complexe, ce qui a nécessité une explication détaillée de sa nature et de ses objectifs. Ces derniers suggèrent d'ajouter ou de rendre disponibles des exemples de projets concrets réalisés dans le cadre de coopération.

Ils estiment que, si la diffusion auprès de leurs clientèles ne requiert pas de grands moyens, toutefois leurs fonctionnaires devront en être informés afin d'assurer une veille stratégique au cas où une opportunité se présenterait quant à leur participation à un projet correspondant aux critères de ces programmes.

Quelques attentes ont été formulées par les participants de cet atelier. Ils souhaitent que le ministère des Relations internationales mette en place un système d'information permettant de tenir les ministères québécois au courant des transformations éventuelles de ces programmes. En outre, il importe pour les participants de cet atelier que le MRI facilite le réseautage entre les ministères québécois qui voudraient concevoir ensemble un projet avec les partenaires européens. Finalement, il est essentiel qu'il aide les ministères et leurs clientèles à trouver des partenaires européens par le biais des délégations ou du personnel en poste à Bruxelles.

Quant à l'atelier porté sous le thème, droits fondamentaux et développement de la citoyenneté, les participants ont manifesté l'intérêt de rejoindre les clientèles en utilisant non seulement les outils de communication plutôt traditionnels, mais surtout les sites Internet permettant de diffuser rapidement l'information. Selon eux, une telle façon de procéder permettra de viser des clientèles spécifiques, comme la jeunesse par exemple. Il est donc suggéré d'en faire un point à l'ordre du jour, des réunions des différentes entités ou encore de prévoir des rencontres appropriées.

Par ailleurs, selon une des participantes, il est tout aussi important d'être conscient et réaliste, quand vient le moment de faire la promotion de ces programmes, compte tenu du fait que la plupart des programmes doivent s'autofinancer. Mais, les participants estiment que ne serait-ce que pour le réseautage, toute participation à ces programmes peut s'avérer bénéfique.

On propose ici de fonctionner en trois étapes. En premier lieu, prendre connaissance de la recension des programmes. En deuxième lieu, réfléchir sur les opportunités dans lesquelles il faudrait s'investir et en troisième lieu, informer les clientèles des opportunités.

À cet effet, l'appui du ministère des Relations internationales s'avère indispensable, car les participants avouent ne pas avoir développé jusqu'ici les habiletés requises pour présenter une demande.

Dans le cas du quatrième atelier, société de l'information, nouvelles technologies et médias, il peut être résumé en trois étapes.

Premièrement, les participants expriment la volonté d'une suite. Ils se réjouissent de l'outil mis à leur disposition, à savoir, l'étude portant sur la recension des programmes, subventions et autres initiatives européens ouverts au Québec. Cependant, ils sont conscients du caractère mouvant de l'information qu'il contient. En ce sens, ils sont d'avis que le ministère des Relations internationales en fasse une mise à jour régulière, idéalement accessible par Internet, afin d'en faciliter l'usage.

De même, ces participants souhaitent un rôle actif du MRI dans ce dossier, notamment dans le partage de l'information. On propose même la création d'un bulletin d'information mettant en évidence des réalisations concrètes liées aux programmes de l'Union européenne. Dans ce cas, ils suggèrent la désignation d'une personne-ressource au MRI et proposent un répondant dans chaque ministère afin de faciliter les suivis.

Deuxièmement, ils soulignent l'importance d'un travail nécessaire entre les ministères eux-mêmes afin d'éviter le travail en « silo » et de compter sur des mécanismes interministériels afin de coordonner les actions.

Troisièmement, la dernière étape retenue est l'approche des clientèles. Ici, les participants témoignent d'un grand intérêt à faire connaître l'existence des programmes de l'Union européenne auprès de leurs clientèles et leurs partenaires à

l'externe, mais aussi à l'interne ou encore directement auprès du personnel de la fonction publique.

Pour les participants de cet atelier, il est clair que la connaissance de ces programmes se fera naturellement par les canaux et moyens usuels de communication déjà existants dans les ministères. En outre, il faudra tenir compte de la grande diversité des besoins et des préoccupations des clientèles ainsi que des habitudes de diffusion de l'information qui y sont déjà établies.

Et enfin, dans le cadre du cinquième atelier Recherche et développement, science et technologies, les participants abondent dans le même sens, ils souhaitent également la promotion des réussites. De plus, tout en espérant bénéficier de l'aide d'une personne qui agirait à titre de guide technique au moment de la préparation des projets, ils ont exprimé le besoin d'avoir à leur disposition le document sous forme électronique et que soient actualisées les informations au moment de l'entrée en vigueur du prochain programme-cadre ainsi que le résumé des sources de financement disponibles.

Le séminaire du 25 mai 2006 : une stratégie efficace et pertinente

On peut affirmer que le séminaire organisé se veut en soi une novation importante, laquelle repose sur plusieurs éléments qui justifient une telle initiative. C'est pourquoi, il se révèle une stratégie d'autant plus efficace que pertinente.

Efficace, parce qu'une telle rencontre d'information sur les programmes, subventions et initiatives de l'Union européenne a suscité un intérêt très marqué et a su répondre, de toute évidence, à un besoin urgent pour la société québécoise dans le développement d'une politique de coopération avec l'Europe. Elle a permis de rejoindre les ministères et organismes québécois concernés de la manière la plus appropriée et ces derniers sont à leur tour susceptibles de diffuser adéquatement l'information auprès de leurs partenaires et clientèles. Ce qui se révèle un moyen concret d'associer désormais la société civile à une telle démarche.

Pertinente, par le fait qu'on ne peut que constater le fait que l'intérêt des ministères et organismes publics québécois pour l'Union européenne est de plus en plus évident au Québec. À cet égard, une telle rencontre d'information a pour rôle d'inciter les participants, leurs clientèles et partenaires à affirmer ou à réaffirmer leur volonté de devenir des partenaires de l'Europe communautaire.

Dans les faits, pourrait-on supposer qu'auparavant, les décideurs québécois n'ont probablement pas suffisamment sensibilisé les entreprises, les organismes voire la société civile québécoise, à porter une attention particulière aux questions concernant nos rapports avec l'Union européenne?

Si tel est le cas, cette initiative est venue corriger cette lacune. Avec ce séminaire, on sent bien que nous entrons dans un processus d'intégration innovant qui se fait à une époque où les gens d'affaires, le milieu universitaire ainsi que le gouvernement québécois ne peuvent plus se passer de l'importance et des avantages que représentent leurs rapports avec l'Europe des 25.

Il faut rappeler que ce genre d'initiative a servi non seulement les participants à prendre connaissance des programmes accessibles au Québec, mais un tel séminaire a permis également de tenir compte d'un certain nombre de facteurs. Notons, le fait que l'Union européenne, ou encore l'Europe des 25, réunit une population supérieure à celle des États-Unis tout en conservant un poids économique largement comparable¹⁰. Dans cette foulée, une telle initiative force la constatation que l'Europe devient une réalité avec laquelle le Québec doit composer, si il veut avoir une véritable existence au niveau international.

¹⁰ RIGALDIES, Francis et Daniel TURP (1986). *Actes du colloque sur le Québec et les Communautés européennes*, Société québécoise de droit international, Montréal, Thémis, 274 p

Perspectives d'avenir

Certes, la tenue du séminaire pour diffuser l'information et sensibiliser les ministères et organismes québécois aux avantages des programmes européens n'est pas la seule stratégie à pouvoir porter remède au déficit concernant l'intérêt de la société civile québécoise à l'Union européenne. Toutefois, elle aura fourni les grandes lignes qui devraient permettre de répondre de façon efficace et compréhensive à un besoin que représente le raffermissement des liens du Québec avec l'Union européenne.

En ce sens, la diffusion des 42 programmes, subventions et autres initiatives accessibles au Québec, représente un pilier sur lequel le gouvernement du Québec peut s'appuyer à partir du 25 mai 2006, pour poser une nouvelle dimension dans ses relations avec l'Europe des 25. Dorénavant, le gouvernement du Québec pourra compter non seulement sur sa délégation à Bruxelles, mais aussi sur ses entreprises, ses organismes, ses institutions tant publiques, parapubliques ainsi que sur la société civile, de façon générale.

De même, on peut s'attendre à ce qu'une telle initiative multiplie les rapports économiques, scientifiques et technologiques, politiques, culturels et sociaux avec les principaux partenaires dans l'ensemble de l'UE.

On s'attend aussi bien à ce qu'elle assure une continuité ou encore une pérennité d'un projet concret, lequel servira à stimuler un fort degré d'intégration de la société civile québécoise dans la Communauté européenne.

Même si on peut compter sur les ministères et organismes publics québécois présents lors de cette rencontre d'information pour diffuser l'information, il serait à mon avis, pertinent de répéter l'exercice. Cette fois, en visant une clientèle beaucoup plus large, comme les organismes non gouvernementaux, les entreprises privées, les institutions parapubliques, etc. Car, aujourd'hui encore, un nombre considérable de citoyens ne sont pas informés ou ignorent tout simplement l'existence des programmes européens auxquels ils pourraient éventuellement participer.

En outre, tel que promis par le directeur général Europe, Afrique et Moyen-Orient, l'étude réalisée a été rendue accessible sur le site Internet du ministère des Relations internationales. Par le fait même, le MRI assure un accès rapide et fiable à l'information à une clientèle plus large et donne l'opportunité à tous ceux qui témoignent un intérêt pour l'Union européenne d'avoir accès à l'information concernant les 42 programmes, subventions et autres initiatives ouverts aux Québécois.

Maintenant, si l'on se tourne vers l'avenir et si on tient à assurer la continuité de ce projet entrepris par la direction générale Europe, Afrique et Moyen-Orient, il faudra être attentif aux propos exposés lors de la plénière, lesquels viennent directement des participants.

Pour cela, il est évident que le ministère devra tenir compte d'un certain nombre d'attentes et de recommandations formulées, entre autres, par les personnes concernées. Ceci dit, il faudra assurer un suivi qui exprimera clairement la volonté du ministère des Relations internationales de traduire ces attentes en actions concrètes. Pour y arriver, il est amené à mettre en place des mesures d'évaluation concrètes.

Mesures d'évaluation

Le ministère des Relations internationales devrait envisager, l'automne prochain, une rencontre d'échanges et de mise au point quant aux éventuelles orientations désirées tant par les participants que par son personnel suite à ce séminaire. Une telle rencontre servira non seulement à mesurer l'impact du séminaire organisé le 25 mai dernier, mais aussi à ajuster le plan d'action, si nécessaire, pour assurer une meilleure concertation, dont une plus grande participation aux programmes de l'Union européenne par les Québécois.

Lors de cette rencontre d'évaluation, il est important que les responsables du MRI fournissent aux participants des indications sur la façon dont se déroule concrètement la suite du projet. Aussi, ils devront informer ces derniers des objectifs visés à long terme par la mise en œuvre du plan de diffusion réalisé le 25 mai dernier. De même, il est primordial qu'ils informent adéquatement les personnes engagées dans le processus, des pistes de suivi envisagées, à la faveur de ce séminaire.

Du côté des participants, on cherchera à connaître la façon dont ils vivent le programme de diffusion : est-ce qu'ils ont lu et compris le document mis à leur disposition? Quel en est leur degré de satisfaction? ou encore éprouvent-ils des difficultés? De plus, est-ce qu'ils ont rejoint leur clientèles et diffusé l'information quant aux 42 programmes accessibles au Québec? Et enfin, le fait d'avoir participé aux ateliers leur a-t-il permis jusqu'ici de développer des aptitudes pour rejoindre efficacement leurs clientèles et partenaires, d'entreprendre des démarches afin de participer à un des programmes recensés, etc.

En résumé, la rencontre d'évaluation à l'automne devra permettre de constater en quelque sorte l'application adéquate, ou non, du programme, de mettre en évidence les difficultés qui se posent et ainsi rajuster le tir, au besoin, pour mieux atteindre les objectifs. Une telle rencontre devrait être capable également de clarifier les objectifs du programme et de supputer le lien logique entre les objectifs énoncés, les moyens utilisés et les résultats escomptés.

Recommandations

En vue d'assurer la pérennité d'un tel projet, le ministère des Relations internationales devra tenir compte d'un certain nombre de faits.

Il est d'autant plus important que les mesures envisagées par le MRI tiennent compte du fait que le changement à opérer ne va pas de soi, à savoir que les ministères et organismes québécois ne sont pas encore assez outillés pour entreprendre des démarches concrètes en ce qui concerne leur participation aux programmes de l'Union européenne.

C'est pourquoi, il est important de les appuyer dans leurs démarches afin d'éviter que les personnes impliquées ne perdent leur enthousiasme lorsque vient le moment de s'engager vraiment dans le processus de recherche de partenaire européen, ou tout simplement lorsque surgissent des difficultés lors de la recherche d'informations pour concevoir un projet concret.

Par conséquent, l'appui qu'apporte le ministère des Relations internationales peut prendre plusieurs formes :

Le MRI peut appuyer les ministères et organismes en mettant à la disposition des personnes engagées dans le processus, un document qui identifie et réunit des projets concrets qui ont déjà été réalisés et réussis, dans les cinq secteurs retenus dans la recension, soit :

- Éducation et formation,
- Justice, liberté et sécurité,
- Développement de la citoyenneté
- Société de l'information, nouvelles technologies et médias
- Recherche et développement, science et technologies.

Sachant que l'expérience répétée des succès de projets peut contribuer dans une certaine mesure à motiver les parties prenantes, une telle façon de faire a l'avantage d'encourager les organismes, ministères ainsi que leurs clientèles et partenaires à développer des projets viables, en bénéficiant d'exemples concrets.

Le MRI peut opter pour la **réalisation d'un bulletin d'information** qui servirait d'outil d'information quant à l'actualisation des programmes européens ainsi que de veille stratégique, en ce qui concerne toutes informations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre des programmes recensés. Il faut reconnaître que le processus d'actualisation de l'information portant sur les programmes européens ouverts au Québec sera d'autant plus utile, car il offre l'opportunité aux personnes intéressées d'en être tenues informées.

En outre, **le MRI peut faciliter l'accès à l'information**, en maintenant son site Internet à jour et en rendant accessible, via ce même site, toute nouvelle information ou tout changement concernant les programmes européens susceptibles d'intéresser les parties prenantes. De même, le ministère peut confier, à l'interne, à une personne-ressource le mandat de répondre, au besoin, aux questions en ce qui a trait aux programmes européens. Cette personne servirait à tenir les répondants des différents organismes informés de l'évolution de ces programmes, non seulement en vue de remonter leur moral, mais également pour leur fournir les informations dont ils ont besoin pour contrôler et ajuster leur action.

Le MRI peut aussi encourager la concertation, de par son rôle de coordonnateur. Il ne faut pas prendre pour acquis que le simple fait de diffuser l'information suffira à encourager les clientèles visées à participer aux programmes de l'Union européenne. Ce séminaire n'a été qu'une première étape vers une éventuelle participation à des programmes européens par les participants québécois et leurs clientèles.

Dans cette optique, il est nécessaire tant pour la réussite du projet que pour les ministères ou organismes désireux de mettre sur pied un projet quelconque, d'être en contact les uns avec les autres. Ceci fera en sorte qu'ils puissent partager leur savoir-faire et leur expertise, tout en établissant des partenariats efficaces.

Conclusion

Si, par le passé le Québec pouvait se contenter d'entretenir des relations politiques, économiques et culturelles sous la seule forme bilatérale avec certains pays d'Europe, cette période semble bien révolue.

On assiste actuellement, à une reconsidération significative de l'action de l'État québécois à l'égard de l'Union européenne. Cette action s'inscrit désormais dans une logique gouvernementale et s'intègre dans une politique internationale d'ouverture à l'égard de l'Europe et de ses programmes.

Il ne s'agit pas uniquement pour le gouvernement du Québec de consolider ses liens avec l'Union européenne et ses institutions, mais de renforcer les initiatives afin de multiplier ses relations avec elle, et ce, dans les secteurs les plus variés, d'où la réalisation récemment d'une étude portant sur les programmes, subventions et autres initiatives européens ouverts au Québec. De même, un séminaire a été organisé le 25 mai dernier, dans le but de diffuser l'information en ce qui concerne ces programmes et de sensibiliser, entre autres, les ministères et organismes publics, notamment la société civile québécoise aux avantages d'y participer pleinement.

La stratégie utilisée s'est révélée un succès par un taux de participation très élevé et par l'intérêt très marqué des participants pour les programmes européens recensés. Cependant, afin d'arriver à intéresser réellement les organismes, les ministères ou encore le peuple québécois à l'Union européenne et en vue d'assurer la pérennité d'un tel projet, il est primordial d'en effectuer le suivi, lequel devra tenir compte des attentes et des recommandations formulées par tous les intervenants.

Références bibliographiques

Ministère des Relations internationales (2005). *Rapport annuel de gestion*, Québec, Gouvernement du Québec, 89 p.

Ministère des Relations internationales (2006). *L'Union européenne : Dépasser les antagonistes nationaux et créer les conditions d'une paix durable*, Note d'information, Québec, Direction des analyses stratégiques, 1 p.

Ministère des Relations internationales (2005). *Les relations Québec-Union européenne*, Note d'information, Québec, Direction générale Europe, Afrique et Moyen-Orient, 2 p.

Ministère des Relations internationales (2006-2007). *Plan d'opération*, Québec, Services des institutions européennes et des régions partenaires, 1 p.

Ministère des Relations internationales (2006). *La politique internationale du Québec*, Québec, Gouvernement du Québec, 114 p.

Gouvernement du Québec (2005). *Le Québec, le Canada et l'Union européenne : un partenariat stratégique dans la relation transatlantique*, Québec, notes pour une allocation du premier ministre du Québec, 5 p.

<http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/01/mono/2005/05/811058/Quebec.htm>.

HARMIGNIES, Morgane (2006). *Recension sur les programmes, subventions et autres initiatives ouverts au Québec*, Montréal, Chaire Jean Monnet en intégration européenne de l'Université de Montréal, 208 p.

RIGALDIES, Francis et Daniel TURP (1986). *Actes du colloque sur le Québec et les Communautés européennes*, Société québécoise de droit international, Montréal, Thémis, 274 p.

DEBLOCK, Christian et Dorval BRUNELLE (1994). *L'Amérique du Nord et l'Europe communautaire : Intégration économique, intégration sociale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, Études d'économie politique, 459 p.

ARDANT, Philippe et Olivier DUHAMEL (1994). *Europe, de la Communauté à l'Union*, Revue française d'études constitutionnelles et politiques, Paris, Pouvoirs, no 69 (avril), 224 p.